

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Le prix de la conférence est de: 400 €
- Le forfait comprend la participation à la conférence, les pauses-café, le déjeuner, la documentation et les actes du colloque.
- Règlement à effectuer par chèque à l'ordre du *Centre Français de Droit Comparé*.
- Les annulations doivent nous être communiquées par écrit.
- Annulation reçue 15 jours avant la conférence: les frais seront remboursés.
- Annulation reçue moins de 15 jours avant la conférence: les frais d'inscription seront dus en totalité.
- Les participants pourront se faire remplacer.
- Pour tout renseignement complémentaire :  
**Aliette Voinesson** / Fax 01 44 39 86 28 / [cfdc@legiscompare.com](mailto:cfdc@legiscompare.com)
- Colloque validé au titre de la formation continue des avocats (EFB).

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom du participant ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Entreprise ou Organisme .....

N° ..... Rue .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Télécopie .....

E-Mail .....

## FORFAIT DE PARTICIPATION:

- Je joins un chèque à l'ordre du CFDC  
(La facture justificative me sera adressée par retour)
- Je réglerai à réception de la facture.

Signature

## MOYENS D'ACCÈS

**Métro:** ligne 10 (Javel-André Citroën), ligne 8 (Balard)  
**Bus:** lignes 42 (Rond-Point Saint-Charles), 62 (Convention Saint-Charles), 88 (Cauchy)  
**Parking:** Citroën Cévennes

## PUBLICATION

Les conférences et interventions feront l'objet d'une publication postérieure au colloque

Prière de retourner ce formulaire à:

Centre français de droit comparé / 28, rue Saint-Guillaume 75007 Paris

Pour faciliter votre inscription:

Télécopie: 01 44 39 86 28 ou e-mail: [cfdc@legiscompare.com](mailto:cfdc@legiscompare.com)

CENTRE FRANÇAIS DE DROIT COMPARÉ

# La dénonciation: droit ou devoir?

*Jeudi 9 juin 2011*

À la demande du ministère de la Justice, le Centre français de droit comparé a décidé d'analyser la dénonciation, sous différentes facettes, dans une perspective comparative.

Relevant de domaines très différents du droit, la dénonciation, vocable d'une certaine neutralité, comporte plusieurs visages. Elle peut être obligatoire, punie, voire encouragée et même récompensée. Ces différents aspects seront examinés par des universitaires et des spécialistes rencontrant la dénonciation dans leurs pratiques respectives, en particulier dans le domaine de la concurrence.

Différents droits étrangers serviront à élargir l'analyse pour trouver des spécificités ou des interrogations originales et à déterminer si la dénonciation correspond à un concept unitaire ou disparate, nécessitant ou justifiant rationalisation et clarification.

Les différentes interventions donneront lieu à un ouvrage publié dans la collection des Colloques du Centre.

Ministère de la Justice, Site Michelet, Grand Amphithéâtre  
14, rue des Cévennes, 75015 Paris

## MATIN

- 8h45** Accueil des participants
- 
- 9h15** Ouverture du colloque /  
**Jacques Robert**, président du Centre français de droit comparé, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas, ancien président, ancien membre du Conseil constitutionnel
- 
- 9h50** *Approches philosophique, linguistique et culturelle de la dénonciation* /  
**Didier Lamèthe**, administrateur de sociétés, secrétaire général du Centre français de droit comparé, administrateur de l'Association française des juristes d'entreprise
- 

### 1 Les différents visages de la dénonciation

#### *La dénonciation obligatoire*

- 10h10** *Une hiérarchie dans les obligations de dénonciation ?* / **Bernard Bouloc**, professeur émérite de l'Université Panthéon Sorbonne Paris I
- 
- 10h30** *L'article 40 du Code de procédure pénale* /  
**Jean Pradel**, professeur émérite de l'Université de Poitiers
- 
- 10h50** Pause
- 
- 11h10** *Le blanchiment et les déclarations de soupçon* /  
**Dominique Basdevant**, avocat à la Cour, Ancien membre du Conseil de l'Ordre, secrétaire général de la CARPA
- 

#### *La dénonciation punie*

- 11h30** *La dénonciation calomnieuse* /  
**Anne Bessonnet**, avocat, enseignante à l'École de formation des Barreaux de la Cour d'appel de Paris
- 
- 11h50** Débats
- 
- 12h15** Déjeuner
- 

## APRÈS-MIDI

#### *La dénonciation encouragée*

- 14h15** *La clémence en droit des pratiques anticoncurrentielles* /  
**Andrée Brunet**, professeur à l'Université de Paris IX Dauphine et **Marie Malaurie-Vignal**, professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- 

### 2 Illustrations comparatives de la dénonciation

- 14h55** *La dénonciation en droit allemand* /  
**Reinhard Damman**, avocat associé Clifford Chance
- 
- 15h15** *La dénonciation en droit italien* /  
**Guido Carducci**, maître de conférences à l'Université de Paris XII, docteur en droit Paris II et Rome I, ancien chef de la Section des normes internationales Unesco.
- 
- 15h35** *La dénonciation en droit espagnol* /  
**Rafaël Allendesalazar**, Howrey LLP Madrid
- 
- 16h05** *La dénonciation en droit suisse* /  
**Guy Stanislas**, avocat Jacquemoud & Stanislas, docteur en droit, juge suppléant à la Cour de Genève
- 
- 16h25** *La dénonciation en droit japonais* /  
**Pierre Verkhovskoy**, Administrateur de société
- 
- 16h45** Débats
- 

### 3 Orientations

- 17h00** *La dénonciation : concept unitaire ou disparate ? un besoin de réforme ?*  
**Jean-Paul Béraudo**, ancien conseiller à la Cour de cassation, ancien vice-président de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI
-